



La Hors-Classe des PE, et si c'était maintenant ?

Le nombre de collègues qui bénéficieront de la hors classe va encore augmenter.

Pourquoi pas vous ?

En effet, cette année, le ratio de passage à la Hors-Classe est de 4%. Il était de 2% en 2013, augmenté à 3% à la rentrée 2013. C'est le résultat des mesures catégorielles décidées au printemps 2013.

Après le protocole d'entrée en discussion signé par le SE-Unsa, les ratios de passage ont donc été augmentés. Concrètement, deux fois plus de collègues passeront à la Hors-Classe en 2014 qu'en 2012. Ce ratio sera d'ailleurs porté à 4.5% pour la rentrée 2015.

Cette mesure a des répercussions significatives sur les rémunérations des professeurs des écoles et sur les montants des pensions.

N'hésitez pas à demander au SE-Unsa l'examen des perspectives de carrière et du montant de la future pension.

Pour le SE-Unsa, cette augmentation du ratio de hors classe doit se poursuivre pour atteindre 7 %.

Seuls les dossiers des PE mutés sur Mayotte par la voie des inéat/exeat, ou des PE résidents seront examinés à la commission qui aura lieu le 30 Avril 2014. Dans l'attente de directives ministérielles pouvant éventuellement inclure tous les PE, les PE mutés par « détachement » (ex statut de 96) restent gérés en ce qui concerne leur évolution de carrière par leur département d'origine.

Les critères correspondant au bonus accordé pour des missions particulières administratives ou pédagogiques ne sont pas connus. La date limite pour déposer les justificatifs de l'exercice de ses missions était le 28/02/14 mais si vous êtes concernés vous pouvez toujours les envoyer à binti-saffy.ali-nassibou@ac-mayotte.fr

Bordereau à renvoyer par mail à 976@se-unsa.org ou par courrier à SE-UNSA SECTION
ACADÉMIQUE SE-Unsa de MAYOTTE - MONSIEUR ERIC HOURCADE
- JADE 2 - 97660 BANDRELE

Nom Adhérent Oui Non Prénom

Adresse postale

Téléphone :

Mail :

Eléments du barème :

Echelon (au 31/08/2014) :

Note (au 31/12/2013) :

Occupez-vous un poste de direction ? Oui Non

Occupez-vous un poste en Education Prioritaire ? Oui Non

Si oui, depuis combien d'années (2013-2014 compris) ?

Vous n'êtes pas adhérent ? Il est possible de bénéficier d'une adhésion découverte au SE-Unsa au tarif préférentiel de 80 Euro et de bénéficier de tous les services réservés aux adhérents du SE-Unsa.

Je souhaite bénéficier de cette offre

Je souhaite seulement recevoir les publications électroniques du SE-Unsa sur ma carrière.